

**MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
D'ELBEUF/ LOUVIERS/ VAL-DE-REUIL**

Considérant l'importance des enjeux de santé sur le territoire de Louviers et de l'Agglomération Seine-Eure ;

Considérant que le développement d'une politique locale de santé intégrée, portée conjointement et de façon coordonnée par les professionnels de santé et les différents échelons de collectivités territoriales doit permettre de réduire les inégalités sociales de santé ;

Considérant que depuis dix-huit mois, la communauté médicale, soignante, administrative et médico-soignante du CHI d'Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil fait face à la pandémie de COVID-19 avec un dévouement exceptionnel ;

Considérant qu'elle mène de front :

- La prise en charge des patients COVID en médecine, en réanimation et dans les EHPAD dont elle a la charge ;
- La gestion des campagnes de dépistages internes et externes et de la vaccination ;
- Le maintien de la prise en charge des patients non COVID en médecine, en chirurgie, en obstétrique, en gériatrie ;

Considérant que la charge de travail qui s'est considérablement accrue n'est pas sans poser de difficultés et génère de réelles souffrances. Une inquiétude légitime existe quant aux conséquences de la gestion permanente du Covid-19 sur le fonctionnement du CHI ;

Considérant la démarche engagée par le Gouvernement d'un Ségur de la Santé, qui prévoit la création de 4 000 lits et doit accorder aux hôpitaux publics des moyens supplémentaires et pérennes pour accomplir leurs missions ;

Considérant la récente loi du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, qui ouvre également de nouvelles perspectives quant à la capacité de création de postes de médecins et de soignants directement par les directeurs d'hôpitaux ;

Considérant que si la prise en charge hospitalière constitue le cœur de métier des hôpitaux de proximité, ceux-ci ont également vocation à s'investir durablement dans des actions plus larges comme la prévention ou l'expertise en santé afin de garantir l'accès local aux soins de la population et la fluidité des parcours de soins, notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques ;

Considérant que la loi d'organisation et de transformation du système de santé du 24 juillet 2019 prévoit une procédure de labellisation d'« hôpital de proximité » donnant droit à un financement dérogatoire permettant à la fois de sécuriser leur activité de médecine et de soutenir leurs missions élargies.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LOUVIERS :

1. Apporte son soutien à la direction et aux agents du CHI Elbeuf / Louviers / Val-de-Reuil dans leurs demandes légitimes pour obtenir des moyens supplémentaires nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, au vu du contexte nouveau issu de la crise sanitaire.
 2. Souhaite que le site de Louviers du CHI puisse bénéficier, dans les meilleurs délais, de la labellisation d'« hôpital de proximité ».
 3. Souligne la nécessité de développer l'offre d'imagerie médicale (scanner et IRM) à Louviers, sous dotée au regard des besoins de la population.
 4. Estime nécessaire de mettre en cohérence les périmètres de santé au regard de la nouvelle carte intercommunale issue de la fusion entre la CASE et l'ex CCEMS, en ne faisant plus dépendre le territoire de Louviers et de l'Agglomération Seine-Eure des indicateurs de la métropole de Rouen.
 5. Appelle à fédérer les acteurs de santé du territoire autour de projets communs, décloisonnés au plus près des besoins des habitants.
-